



STAGE DÉPARTEMENTAL

AGIR COLLECTIVEMENT

DANS SON

ÉTABLISSEMENT

Comment résister à la demande de faire toujours plus avec toujours moins ?

- Un point sur les **moyens au niveau départemental** : DGH, baisse des effectifs, perte de divisions, postes supprimés ou partagés, baisse des dotations pédagogiques des collectivités territoriales ...
- EVARS, égalité fille-garçon, développement durable, santé mentale : des **dispositifs** dans nos mandats mais sans moyens supplémentaires.
- Avoir conscience des **injonctions contradictoires** et s'en protéger...

Quels rapports individuels et collectifs à nos hiérarchies ?

- Résister aux attaques contre la **liberté pédagogique**
- Les ORS de chacun-e, les **missions de chacun-e** et les emplois du temps qui doivent protéger
- Le **devoir de loyauté** : à qui, à quoi, une agent-e de l'État doit-il obéir ? Maintenant... et si l'extrême droite arrivait au pouvoir ?

JEUDI 12 FÉVRIER
9h00 à 16h30 à CARCASSONNE
(Collège Alain)

Stage animé par l'équipe du SNES-FSU 11.

Stage de formation syndicale: un droit à utiliser !

Participer à des stages de formation syndicale donne droit à une autorisation d'absence sans perte de traitement ni rattrapage d'heures.

Organisé par le SNES-FSU Montpellier sous l'égide de l'IRHSES (organisme de formation agréé), **ce stage est ouvert à tous les agents publics, syndiqué.es ou non, titulaires ou non-titulaires, aux enseignant.es, psy-EN, CPE, AED, AESH**, dans la limite de 12 jours par an et par personne de formation syndicale. Les frais de déplacement et de repas seront remboursés aux syndiqué.es.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Remplissez une demande de congé de formation syndicale **au moins un mois avant la date du stage, soit AVANT LE 12 janvier 2026.**

Signalez-nous votre inscription par mail à snés-aude@montpellier.snés.edu